

**DÉCISION PORTANT ATTRIBUTION
DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE
RELATIVE À L'EXTENSION DE LA ZAE
DES GRANDS VARAYS À VONNAS**
n°20220915-01DP

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération n°20210927-28DCC du Conseil communautaire de la VEYLE du 27 septembre 2021 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président, pour prendre toute décision la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, quel que soit le type de procédure et quel que soit leur objet, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le contrat de mandat public pour la réalisation d'ouvrages d'infrastructures dans le cadre du projet d'extension de la ZAE des Grands Varays à Vonnas signé avec la SPL IN TERRA,

Considérant qu'une consultation de maîtrise d'œuvre sous forme de procédure adaptée a été lancée le 08 juillet 2022, pour l'extension de la ZAE des Grands Vareys à Vonnas,

Considérant que deux plis ont été remis avant la date et l'heure limites de réception fixées au 1^{er} août 2022 à 12h00,

Considérant que les critères de jugement des offres prévus à l'article 5 du règlement de consultation sont la valeur technique (60%) et le prix des prestations (40%),

Considérant que la société BERTHET LIOGIER CAULFUTY (71530 Crissey), au vu des critères de jugement énoncés ci-dessus, a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,

Considérant que la candidature de la société BERTHET LIOGIER CAULFUTY a été jugée recevable,

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension de la ZAE des Grands Vareys à Vonnas à la société BERTHET LIOGIER CAULFUTY (71530 Crissey) pour un montant de 47 075,00 € HT, soit 56 490,00 € TTC.

Article 2 : d'autoriser le mandataire, la SPL IN TERRA, à signer et notifier le marché susvisé.

Article 3 : Une copie de la présente décision sera transmise à l'intéressé, au service du contrôle de légalité de la Préfecture de l'AIN.

Fait à PONT-DE-VEYLE, le 15 septembre 2022.

Le Président,

Christophe GREFFET

Certifié exécutoire

Affiché le :

Transmis en Préfecture le :

Notifié à

Signature :



Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20220915-20220915-01DP-AR
Date de télétransmission : 15/09/2022
Date de réception préfecture : 15/09/2022